



La saison hivernale est propice aux faits malveillants, par les délinquants utilisant l'obscurité des longues nuits de l'hiver.

En conséquence voici des gestes simples à adopter:

- 1- JE N'OUVRE PAS MA PORTE A UN INCONNU et j'utilise un entrebâilleur ou un judas.**
- 2- ATTENTION aux BRASSARDS et aux UNIFORMES portés par la personne. DEMANDER A VOIR UNE CARTE PROFESSIONNELLE.**  
Pour information seul les gendarmes interviennent sur votre commune. Ils sont tous porteurs de leur carte professionnelle.
- 3- JE NE DIS PAS ET NE MONTRE PAS ou sont cachés mes bijoux et mon argent liquide.**
- 4- JE ME MÉFIES DES DÉMARCHEURS trop entreprenants.**
- 5- JE VERROUILLE MES PORTES ET FENÊTRES même pour une absence de courte durée.**
- 6- J'UTILISE UN ÉCLAIRAGE EFFICACE empêchant les zones obscures, proches de mon habitation.**
- 7- Au moindre doute, j'appelle la gendarmerie en composant le 17.**

Lors de vos longues absences, vous pouvez solliciter l'**opération tranquillité vacance** directement à la brigade de gendarmerie compétente de votre lieu de domicile.

Enfin, vous pouvez solliciter une consultation sûreté de votre habitation, auprès des militaires de la brigade territorialement compétente.